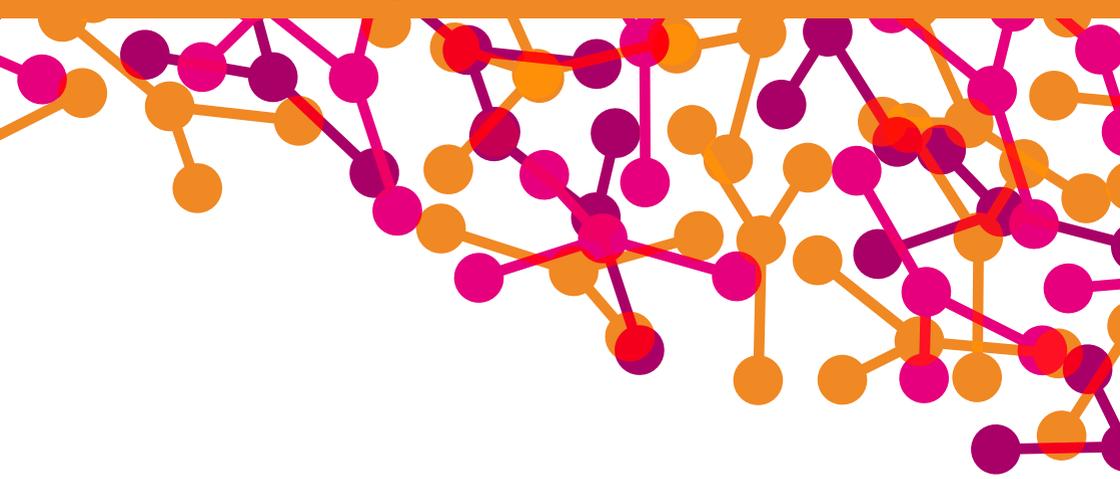


Charte du service social d'entreprise



Charte du service social d'entreprise

Champ d'action

Le service social d'entreprise interne et externe est un domaine spécialisé du travail social. De manière générale, il s'aligne sur les objectifs et les principes du travail social. Il s'inscrit dans la culture d'entreprise, faisant partie intégrante de sa responsabilité sociale et de sa gestion de la santé. C'est l'entreprise qui définit les tâches qui sont confiées au service social d'entreprise.

Objectifs et avantages du service social d'entreprise

- Il contribue au respect de devoir de sollicitude prévue par la loi suisse sur le travail et au respect de la protection de l'intégrité personnelle sur le lieu de travail (harcèlement moral et sexuel, discrimination et violence).
- Il apporte une contribution essentielle au maintien, au rétablissement et à la promotion de la santé psychosociale des collaborateur·ice·s au moyen de conseil et de soutien précoce.
- Par son intervention, il augmente le bien-être des collaborateur·ice·s et obtient, promeut et améliore leurs capacités et motivation.
- Il promeut une bonne ambiance de travail en clarifiant les différends, les malentendus et les conflits.
- Il rend tangible et visible la responsabilité sociale de l'entreprise et influence positivement la culture d'entreprise.

- Il est responsable du processus de réintégration des collaborateur·ice·s malades et accidenté·e·s dans des situations complexes et contribue ainsi à réduire les absences et les frais d'interruption.
- Il soulage les responsables et le personnel RH grâce à un conseil spécifique des collaborateur·ice·s en cas de problèmes dans la sphère professionnelle ou privée.

Groupes cibles

Le service social d'entreprise s'adresse aux :

- Collaborateur·ice·s de tous les niveaux hiérarchiques ainsi que leurs proches
- Responsables et personnel des RH
- Apprenti·e·s et retraité·e·s

Domaines d'activité

- Conseil, coaching et soutien des collaborateur·ice·s en cas de situations difficiles sur le lieu de travail, en cas de problèmes de santé et financiers ainsi que pour des préoccupations concernant leur environnement privé.
- Conseil, coaching et soutien des responsables et du personnel des RH en cas de situations complexes liée au personnel, pour la détection et l'intervention précoces et concernant la responsabilité du processus en Case Management.
- Participation à la prévention (entre autres concepts et formations), à la gestion de la santé, à la gestion d'un fonds de soutien, à l'organisation d'événements pour les personnes retraité·e·s.

Méthode de travail

Le service social d'entreprise œuvre dans le cadre défini par l'entreprise selon les principes méthodiques et déontologiques du travail social et utilise des outils modernes. Pour son travail, il utilise les structures et voies de communication internes. Le service social d'entreprise ne dispose d'aucun pouvoir d'instruction et il revêt un rôle d'intermédiaire dans les affaires internes. Il consulte ou propose les sources et offres d'assistance internes et externe.

Secret professionnel / protection des données

Les assistant·e·s sociaux·ales sont tenu·e·s de respecter le secret professionnel et le secret d'affaires sur tous les faits dont iels ont connaissance et qui sont confidentiels de par leur nature ou en vertu de dispositions légales ou d'instructions. En général, il s'agit de données sensibles au sens de la loi sur la protection des données. Le secret professionnel et l'obligation de respecter les secrets d'affaires subsistent après la fin des rapports de travail.

Positionnement dans l'entreprise

Le service social d'entreprise travaille de manière indépendante. Il intègre généralement le secteur du personnel dans l'entreprise, un service de la direction ou constitue une offre externe. Il met régulièrement en avant ses prestations et propose dans la mesure du possible des offres à bas seuil et axées sur les besoins.

Accès

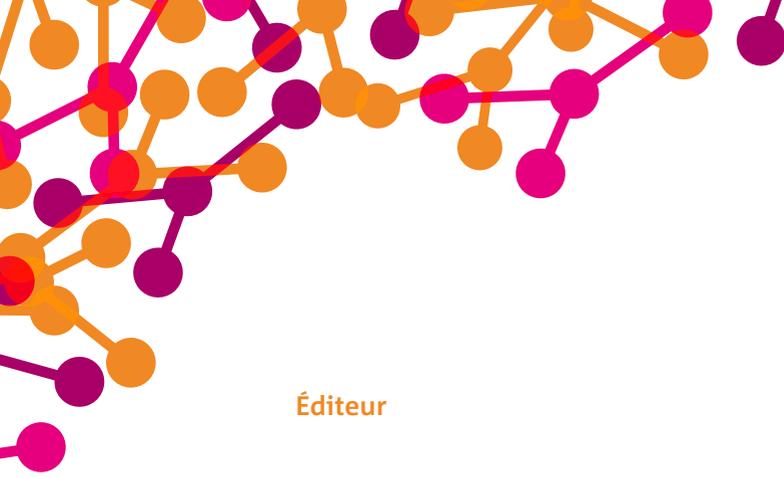
Les destinataires ont recours aux prestations de leur propre initiative et/ou sur ordre de l'entreprise. La prestation est financée par l'entreprise et est gratuite pour les collaborateur·ice·s.

Rapport

Le service social d'entreprise informe régulièrement l'entreprise sur son activité, p. ex. avec un rapport annuel ou des évaluations. Il signale les processus et structures qui posent problème et soumet des propositions d'améliorations. Cette démarche ne doit pas permettre l'accès aux informations concernant le suivi d'individus en particulier.

Profil requis

Les collaborateur·ice·s du service social d'entreprise ont terminé leurs études en travail social et disposent généralement d'un approfondissement dans le domaine du coaching, de la médiation, du case management ou autre. Iels se mettent régulièrement à jour en suivant des formations continues dans ce domaine spécialisé.



Éditeur

AvenirSocial

AvenirSocial
Geschäftsstelle Schweiz
Schwarztorstrasse 22
Postfach
CH-3001 Bern

info@avenirsocial.ch
avenirsocial.ch

Janvier 2022